

Avis: Consultation sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les produits du tabac (apparence neutre et normalisée)*

Le 11 juin 2022, Santé Canada a publié le projet de *Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage* et le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les produits du tabac (apparence neutre et normalisée)* dans la [1^{re} Partie de la Gazette du Canada](#).

Le tabagisme continue d'être la principale cause évitable de maladies et de décès prématurés au Canada. Les messages actuels liés à la santé ne reflètent plus les découvertes scientifiques les plus récentes et doivent être mis à jour pour conserver leur impact. Les jeunes qui expérimentent habituellement le tabagisme le font souvent en se procurant des cigarettes auprès de sources sociales et ne sont pas exposés aux avertissements sanitaires affichés sur les emballages. De plus, les emballages de certains produits du tabac au Canada ne sont pas assujettis aux exigences d'étiquetage, ce qui fait que le Canada ne respecte pas pleinement ses obligations en matière d'étiquetage des produits du tabac en vertu de l'article 11 de la *Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac*.

Santé Canada propose de nouvelles mesures qui renouvelleraient les messages liés à la santé, étendraient les exigences d'étiquetage des avertissements sanitaires et de l'information sur la toxicité à tous les emballages de produits du tabac et introduiraient un nouvel emplacement pour les messages d'information sur la santé sur les emballages de cigarettes. Le projet introduirait des avertissements sanitaires de texte sur les cigarettes individuelles, les petits cigares qui comportent un filtre, et les tubes. La proposition normaliserait également la taille minimale des avertissements sanitaires à 75% de la zone d'affichage, et introduirait un système de rotation et une incorporation ambulatoire par renvoi du document source.

Pour un résumé de la proposition, veuillez-vous référer au [document d'information](#).

Santé Canada sollicite votre rétroaction sur les projets de règlement et de décret lors de la consultation qui se terminera le 25 août 2022.

Vous pouvez participer à la consultation en faisant parvenir vos observations par courriel :

Gestionnaire, Étiquetage des produits du tabac
Bureau de la réglementation des produits du tabac
Direction de la lutte au tabagisme
Direction Générale, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis
Santé Canada
Courriel: pregs@hc-sc.gc.ca